



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 996-19**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 mai 2019, le Règlement 996-19 décrétant les tarifs applicables à certains biens et services de la Municipalité de Sainte-Julienne.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne, ce 16^e jour du mois de mai deux mille dix-neuf.

France Landry

Directrice générale et secrétaire-trésorière